

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00963 Numéro SIREN : 492 404 389 Nom ou dénomination : AFS PLOMBERIE CVC

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 16970

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/16970

Déposant :

Nom/dénomination : AFS PLOMBERIE CVC

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 492 404 389

N° gestion : 2012 B 00963



BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES
7 BLD DU MARECHAL JUIN

91370 VERRIERES LE BUISSON
0169331300

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable



BILAN ACTIF

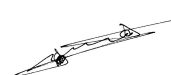
ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 274	2 260	1 014	1 894	880-	46. 46-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	57 332	21 916	35 416	24 020	11 396	47. 44
	Autres immobilisations corporelles	190 575	64 638	125 938	107 250	18 688	17. 42
	Immobilisations en cours	23 366		23 366		23 366	
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	10		10	10		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	118 855		118 855	6 855	112 000	NS
	Total II	393 412	88 813	304 599	140 029	164 569	117. 53
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	16 948		16 948	15 487	1 461	9. 43
	En-cours de production de biens	19 677		19 677	21 920	2 243-	10. 23-
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	17 211		17 211	28 647	11 436-	39. 92-
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	763 555	37 282	726 273	476 049	250 225	52. 56
	Autres créances	153 136		153 136	263 641	110 505-	41. 92-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	15		15	15		
	Disponibilités	103 715		103 715	313 383	209 668-	66. 90-
	Charges constatées d'avance (3)	8 408		8 408	4 104	4 304	104. 88
	Total III	1 082 665	37 282	1 045 383	1 123 245	77 863-	6. 93-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 476 076	126 095	1 349 981	1 263 275	86 707	6. 86

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale	400	400		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	364 889	149 692	215 197	143. 76
	Report à nouveau		61 100	61 100-	100. 00-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	231 717	154 097	77 620	50. 37
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	647 006	415 289	231 717	55. 80
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
DETTE (1)	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
Comptes de Régularisation	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	63 056	65 713	2 658-	4. 04-
	Concours bancaires courants		23 233	23 233-	100. 00-
	Emprunts et dettes financières diverses	1 592	435	1 157	266. 12
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	432 596	379 390	53 206	14. 02
	Dettes fiscales et sociales	200 171	373 834	173 663-	46. 45-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	5 562	5 380	181	3. 37
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	702 975	847 986	145 010-	17. 10-
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecart de conversion passif (V)				
		1 349 981	1 263 275	86 707	6. 86

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

677 792

810 894

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES



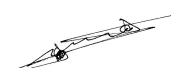
COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	3 063 945		3 063 945	2 238 752		825 193	36. 86
Chiffre d'affaires NET	3 063 945		3 063 945	2 238 752		825 193	36. 86
Production stockée			2 243-	1 756		3 999-	227. 73-
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			4 167	3 000		1 167	38. 92
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			9 340	2 245		7 095	316. 04
Autres produits			746	1 865		1 120-	60. 02-
Total des Produits d'exploitation (I)			3 075 955	2 247 618		828 337	36. 85
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			905 801	690 034		215 767	31. 27
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 461-	910-		551-	60. 51-
Autres achats et charges externes *			826 591	691 355		135 236	19. 56
Impôts, taxes et versements assimilés			34 289	22 604		11 685	51. 69
Salaires et traitements			585 016	402 990		182 026	45. 17
Charges sociales			343 549	215 085		128 464	59. 73
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			39 448	20 793		18 655	89. 72
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			32 471			32 471	
Dotations aux provisions							
Autres charges			532	424		107	25. 34
Total des Charges d'exploitation (II)			2 766 237	2 042 376		723 861	35. 44
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			309 718	205 242		104 476	50. 90
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		518		250	268	107.31
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		518		250	268	107.31
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		3 009		1 412	1 597	113.15
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		3 009		1 412	1 597	113.15
2. Résultat financier (V-VI)		2 491-		1 162-	1 329-	114.41-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		307 227		204 080	103 147	50.54
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		500		15 700	15 200-	96.82-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		500		15 700	15 200-	96.82-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 755		8 413	4 658-	55.37-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		914		11 950	11 036-	92.35-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		4 669		20 363	15 694-	77.07-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 169-		4 663-	494	10.59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		71 341		45 320	26 021	57.42
Total des produits (I+III+V+VII)		3 076 973		2 263 568	813 405	35.93
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 845 256		2 109 471	735 785	34.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		231 717		154 097	77 620	50.37

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

19 170

21 788

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 29 JUIN 2019

Le 29 juin 2019 (vingt-neuf juin deux mille dix-neuf), au siège social de la société,

Monsieur Stéphane FRANCOIS
demeurant 15, rue de la Rigole – 91190 VILLIERS-LE-BACLE

Propriétaire de la totalité des 500 parts de 100 euros chacune composant le capital social de la Société
AFS PLOMBERIE CVC,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur Stéphane FRANCOIS associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

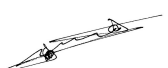
- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- l'approbation des dépenses non déductibles fiscalement ;
- la ratification de la rémunération du gérant ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 231 717 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

SF



**DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 231 717 euros de la manière suivante :

Origine

- Autres réserves : 364 889 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 231 717 euros.

Affectation

- Autres réserves : 231 717 euros
- Solde du poste aux autres réserves : 596 606 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

**TROISIEME DECISION – APPROBATION DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES
FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 9 052 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élève à 1 358 euros

QUATRIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

CONVENTION REGLEMENTEES ANTERIEURES POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

- Convention de location immobilière :

La société AFS PLOMBERIE loue auprès de Monsieur Stéphane FRANCOIS, les locaux dans lesquelles elle exerce son activité.

Il s'agit d'un contrat de bail conclu antérieurement à l'exercice clôturé le 31 décembre 2018.

Le montant du loyer annuel est de 9 600 €uros H.T. auquel s'ajoute les charges locatives.

SF



Les loyers sont appelés à terme à échoir, mensuellement.

- *Convention de prise en charge par la Société des cotisations personnelles de Monsieur Stéphane FRANCOIS, associé unique :*

La convention a pour objet le paiement par la société des cotisations personnelles obligatoires et facultatives de Monsieur Stéphane FRANCOIS.

Concernant les cotisations personnelles obligatoires, leur montant s'élève à la somme de 17 670 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Concernant le montant des cotisations personnelles facultatives, leur montant s'élève à la somme de 10 106.52 euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

CINQUIEME DECISION – RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

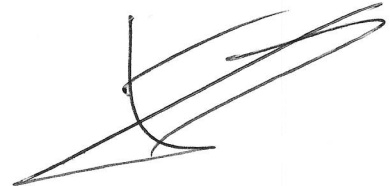
L'associée unique prend acte du montant de la rémunération du gérant pour l'exercice 2018, soit 58 000 euros.

SIXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique gérant
Monsieur Stéphane FRANCOIS



SF

